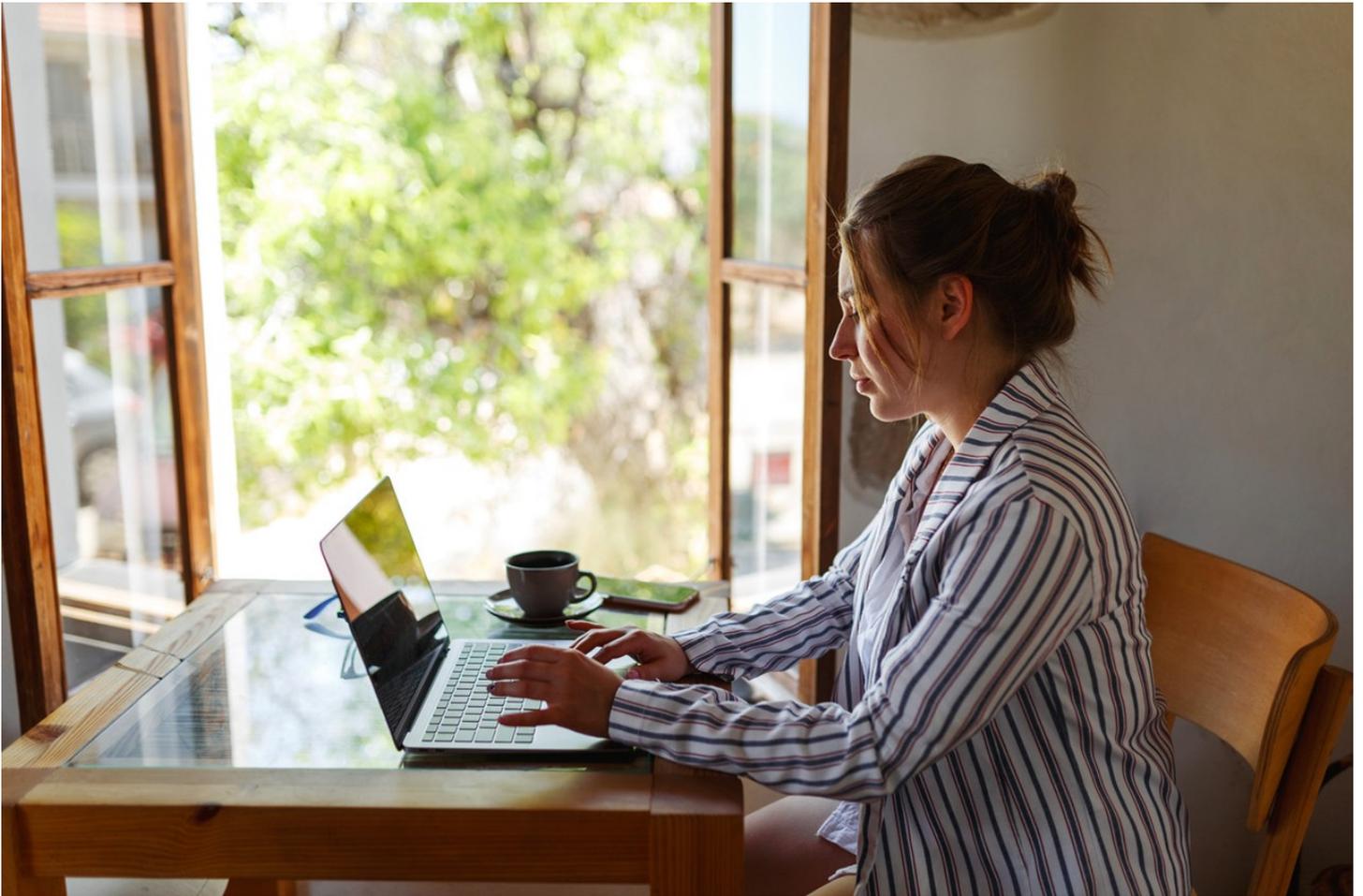


CE 1ER JUILLET

Télétravail des frontaliers: c'est la fin de l'immunité fiscale

Écrit par Paperjam.lu

Publié Le 30.06.2022 • Édité à 06:39



Fini le télétravail illimité pour les frontaliers, qui pouvaient travailler depuis leur résidence avec l'accord de leur employeur. (Photo: Shutterstock)

Après plus de deux ans d'application, les accords entre le Luxembourg et ses voisins (Allemagne, Belgique, France) assurant l'immunité fiscale des travailleurs frontaliers souhaitant travailler à leur domicile prennent fin officiellement ce 1er juillet.

Avec la fin du télétravail à volonté, petit point sur les accords frontaliers et le nombre de jours officiels qui seront maintenant à respecter, le gel du décompte des jours prestés à domicile n'étant désormais plus d'actualité sur le plan fiscal. Sur

celui de la sécurité sociale, pour rappel, l'immunité a été prolongée jusqu'à la fin de l'année 2022 .

France: 29 jours

Les Français ont actuellement droit à 29 jours pour télétravailler en dehors du territoire luxembourgeois. Un accord a été mis en place lors d'une commission intergouvernementale pour prolonger de cinq jours cette mesure et ainsi monter à 34 jours . Malheureusement, le calendrier n'étant pas encore précis, cet accord doit encore être transposé au niveau de la Convention de non double imposition entre les deux pays.

Publicité

Vous pouvez fermer cette publicité dans 1 s

The image shows the VISA logo in a bold, blue, sans-serif font, centered within a light gray rectangular background.

DÉCOUVREZ LE PAIEMENT EN LIGNE SUR [VISA EUROPE.LU](https://visaeurope.lu)

End of ad break in 6 s



Belgique: 34 jours

Côté Belgique, le nombre de jours à respecter est actuellement de 34 pour les frontaliers belges . Mais plus pour longtemps. Le sujet a été abordé à la Chambre belge des représentants – la Chambre la plus importante du Parlement belge. Et une proposition de résolution sur le sujet a été acceptée à cette occasion à la quasi-unanimité. Le quota passerait donc de 34 à 48 . L'application officielle est encore en attente.

Allemagne: 19 jours

Pour l'Allemagne, le nombre de jours fixés pour le télétravail est de 19, pour l'instant le plus faible des trois pays limitrophes du Grand-Duché. Une pétition a été lancée par un citoyen allemand pour augmenter ce quota à 55 jours.

PAPERJAM • DELANO CLUB

WEBINAR

PRINCIPLES OF PERSUASION:
THE 7 PRESSURE
POINTS TO PRESS

Register now

13.07

